

Arcachon lance son conseil participatif de l'environnement

C'est l'acte 3 du programme environnemental de la ville d'Arcachon: après la présentation du projet environnemental et la désignation d'un maire adjoint, la ville d'Arcachon met en marche un conseil participatif de l'environnement.

Ses huit membres présidés par Philippe Planes ont la mission de faire des propositions concrètes sur la thématique écologique. Il s'agit d'un organisme indépendant dans lequel ne siège aucun élu. Les membres ont été choisis pour l'intérêt qu'ils portent à cette problématique et pour leur profil complémentaire. Le conseil compte ainsi un ancien professeur universitaire d'écologie, un photographe, un apiculteur, mais aussi un professionnel de la mer.

Après une première réunion, le conseil entend se donner le temps de prioriser ses propositions. Parmi les premiers sujets abordés figurent la lutte contre le frelon asiatique ou encore la sensibilisation des enfants.

De son côté, la municipalité s'engage à étudier toutes les propositions qui seront faites et les mettre en oeuvre dans la mesure où les conditions financières, juridiques et techniques seront réunies.